

# ADEESE

## PROCÈS-VERBAL | Assemblée générale

Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation

Lundi 25 mars 2024 12h30

Local: A-M050

### 0.0 Procédures d'ouverture

#### 0.1 Ouverture

Que l'ouverture de l'assemblée soit à 12h45

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

#### 0.2 Animation, secrétariat et senti

Que Istvan, Camille et Phanie tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

*Adopté à l'unanimité*

#### 0.3 Adoption de l'ordre du jour

QUE l'on adopte l'ordre du jour suivant:

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Grève pour salarisation des stages en lien avec la CRUES

2.0 Avis de motion

3.0 Positionnement politique

5.0 Procédures de clôture

4.1 Questions à l'exécutif

# ADEESE

4.2 Questions diverses

4.3 Levée

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

Adopté à l'unanimité

## 0.4 Adoption du procès-verbal

**0.4.1 Proposition :** Que l'on adopte le procès verbal de l'assemblée générale du 2024-03-21 [2024-03-21 AG - Google Docs](#)

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

Adopté à l'unanimité

## **1.0** Grève pour la salarisation des stages en lien avec la Coalition de résistance pour l'unité syndicale étudiante

*Considérant les positionnements historiques de l'ADEESE en faveur de la salarisation de tous les stages dans tous les domaines,*

*Considérant le mandat adopté en congrès de la Coalition de résistance pour l'unité étudiante syndicale (Coalition de résistance pour l'unité syndicale étudiante) le 18 novembre 2023 à Rimouski stipulant : "Que la CRUES, dans le cadre de sa campagne pour obtenir la salarisation de tous les stages, tienne trois jours de grève durant la semaine du 25 au 29 mars prochain."*

Que l'ADEESE soit en grève les 26, 27, 28 mars prochain en revendication de la salarisation de tous les stages.

Que l'on exclut les stages et les cours-stages

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Proposition d'amendement:** Que la grève ait lieu dès l'adoption de la proposition jusqu'au 28 mars

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Adoptée à majorité**

Retour sur la proposition principale telle qu'amendée:

Que l'ADEESE soit en grève dès l'adoption de la proposition jusqu'au 28 mars prochain en revendication de la salarisation de tous les stages.

# ADEESE

Que l'on exclut les stages et les cours-stages

**Proposition privilégiée:** Que l'on tienne un vote secret sur la proposition de grève

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Battue à majorité**

**Proposition privilégiée:** Que les cours de l'après-midi soient levés.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Adoptée à majorité**

**Proposition privilégiée:** Que l'Assemblée soit en pause de 13h45 à 14h30 pour lever les cours de l'après-midi

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Battue à majorité**

Retour sur la proposition principale telle qu'amendée::

Que l'ADEESE soit en grève dès l'adoption de la proposition jusqu'au 28 mars prochain en revendication de la salarisation de tous les stages.

Que l'on exclut les stages et les cours-stages

**Proposition d'amendement:** Que les cours-stages soient inclus dans la grève

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Battue à majorité**

Demande de la question préalable

**Adoptée au 2/3**

Vote sur la proposition principale:

**Adoptée à majorité**

## 2.0 Avis de motion

PROPOSITION DE CHANGEMENTS DANS LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (RG)

Légende :

Ce qui est en **rouge** est actuellement dans les RG et il est proposé de le retirer

Ce qui est en **vert** est un ajout proposé.

# ADÈÈÈÈ

8. Conseil exécutif .....	23
Section 1 : Dispositions générales .....	23
8.1. Mandat.....	23
8.2. Pouvoirs et devoirs.....	23
Section 2 : Composition.....	25
8.3. Éligibilité .....	25
8.4. Composition.....	25
8.5. Responsable à la coordination .....	25
8.6. Responsable au secrétariat général .....	26
8.7. Responsable aux affaires financières et administratives.....	26
8.8. Responsable aux affaires uqamiennes .....	27
8.9. Responsable aux affaires internes.....	27
8.10. Responsable à la vie étudiante .....	27
8.11. Responsable aux affaires universitaires académiques.....	27
8.12. Responsable aux affaires externes.....	28
8.13. Responsable à la recherche .....	28
8.14. Responsable aux communications et à la mobilisation.....	29
8.15 Responsable à la mobilisation .....	29
8.15 16. Responsable aux services.....	29
8.17. Responsable à l'inclusion et aux mesures antioppressives .....	29
8.16 18. Elections des exécutantes.....	29
8.17 19. Mandat des exécutantes.....	29
(...)	

(...)

## 8.4. Composition

Les onze (11) treize (13) postes suivants sont disponibles au sein du Conseil Exécutif :

- Responsable à la coordination ;
- Responsable au secrétariat général ;
- Responsable aux affaires uqamiennes ;
- Responsable aux affaires internes ;
- Responsable à la vie étudiante ;
- Responsable aux affaires financières et administratives ;
- Responsable aux affaires universitaires académiques ;
- Responsable aux affaires externes ;
- Responsable à la recherche ;
- Responsable aux communications et à la mobilisation ;
- Responsable à la mobilisation
- Responsable aux services.
- Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant-es provenant de l'international à l'inclusion et aux mesures antioppressive

Le Conseil exécutif doit être composé d'une majorité de personnes s'identifiant comme femmes\*.

\* = Exclusion d'homme cisgenre

## 8.5. Responsable à la coordination

Les responsabilités de la personne responsable à la coordination sont notamment les suivantes :

- voir à l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale, par le Conseil intermodulaire, par le Conseil d'administration et par le Conseil exécutif ;
- officialiser tous les documents de l'Association par sa signature ;

# ADEESE

- c) coordonner le travail des membres du Conseil exécutif en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés ;
- d) superviser, avec la personne responsable aux affaires financières et administratives, le travail des employées en s'assurant du bon déroulement de leurs travaux ainsi que du respect des échéanciers fixés;
- e) convoquer et organiser les réunions du Conseil exécutif.

f) gérer l'ensemble des plaintes de nature non académique ;

## **8.6. Responsable au secrétariat général**

Les responsabilités de la personne responsable au secrétariat général sont notamment les suivantes :

- a) s'assurer de la rédaction et de l'archivage de tout document ou pièce d'importance pour l'Association ;
- b) s'assurer de la rédaction, de l'adoption et de l'archivage des procès-verbaux du Conseil exécutif, du Conseil d'administration, du Conseil intermodulaire et de l'Assemblée générale ;
- c) s'assurer de la production du rapport annuel de l'ADEESE-UQAM ;
- d) organiser et convoquer l'Assemblée générale ;
- e) s'assurer de l'application et du respect des Règlements généraux de l'Association ;
- f) coordonner la mise à jour des Règlements généraux ;
- g) gérer l'ensemble des plaintes de nature non académique ;
- h) assister la personne responsable à la coordination ;
- i) être responsable des affaires légale;
- i) organiser et convoquer le Conseil d'administration;

## **8.7. Responsable aux affaires financières et administratives**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires financières et administratives sont notamment les suivantes :

- a) assurer le suivi des finances de l'Association auprès des employé.es permanent.es ;
- b) préparer les bilans financiers exigés par la loi ;
- c) présenter les prévisions budgétaires à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration ;
- d) préparer les recommandations du Conseil exécutif quant aux prévisions budgétaires ;
- e) coordonner, avec la personne responsable à la coordination, le travail des employées de l'ADEESE-UQAM ;

# ADEESE

f) s'assurer de l'octroi, deux (2) fois par année, des bourses et subventions ;

g) organiser et convoquer le Conseil d'administration;

h) gérer le compte bancaire de l'Association ;

i) vérifier les rapports d'exécutante en vue de leur adoption par le Conseil d'administration.

## 8.8. Responsable aux affaires uqamiennes

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires uqamiennes sont notamment les suivantes :

a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes facultaires, les associations étudiantes de programme des autres facultés, les syndicats, les services et instances de l'UQAM ;

b) être responsable des relations avec l'administration de l'UQAM ;

c) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'UQAM (hors faculté) qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;

d) être la porte-parole officielle de l'Association auprès des intervenantes de l'UQAM.

e) siéger à l'Interfacultaire, à l'Inter-inter et au Comité à la vie étudiante (CVÉ) ou déléguer un.e membre pour le faire.

## 8.9. Responsable aux affaires internes

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires internes sont notamment les suivantes :

a) être responsable des relations entre l'ADEESE-UQAM et les associations étudiantes modulaires de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM et avec la Faculté elle-même;

b) être responsable des activités de formation du Conseil exécutif, du Conseil intermodulaire, des administratrices des associations modulaires et des membres en général en collaboration avec la personne responsable à l'inclusion et aux mesures antiopressives;

c) s'assurer de la viabilité et du développement des associations de programme de la Faculté ;

d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation qui traitent de questions autres que celles relatives à l'enseignement ;

e) organiser et convoquer le Conseil intermodulaire ;

f) voir à l'application des décisions du Conseil intermodulaire.

g) développer des relations et représenter adéquatement les étudiant.es des programmes non-représentés par une association modulaire

h) appuyer et valoriser l'implication des groupes étudiants s'impliquant au sein de la faculté dans le but de créer un sentiment de communauté

# ADEESE

## **8.10. Responsable à la vie étudiante**

Les responsabilités de la personne responsable à la vie étudiante sont notamment les suivantes :

- a) mettre sur pied des activités culturelles, sportives, sociales, socioprofessionnelles, politiques, de formation et de mobilisation et destinées aux étudiantes en Éducation ou organisées dans le cadre des activités de la Faculté des sciences de l'éducation organiser des évènements sociaux et culturels tels que des conférences, des tables de discussions, des activités sociales, etc. ;
- b) convoquer et organiser les réunions du Comité des affaires sociales.
- c) veiller au maintien d'un climat sain, respectueux et non-discriminatoire dans les instances et les activités sociales et de mobilisation chapeautées par l'ADEESE
- d) travailler de concert avec la personne responsable à la mobilisation
- e) promouvoir la santé mentale au sein du parcours académique et associatif de chacun.e.

## **8.11. Responsable aux affaires universitaires académiques**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires universitaires académiques sont notamment les suivantes :

- a) s'occuper de tout ce qui touche l'enseignement et les besoins académiques des membres ;
- b) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de l'Université du Québec à Montréal qui traitent d'enseignement ou de questions académiques ;
- c) assurer la représentation étudiante sur les comités de programme de la Faculté ;
- d) assurer la gestion des plaintes des membres touchant la formation universitaire des membres.
- e) veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;
- f) s'assurer de la représentation étudiante sur les instances facultaires en éducation et de la représentation étudiante en éducation sur les instances institutionnelles

## **8.12. Responsable aux affaires externes**

Les responsabilités de la personne responsable aux affaires externes sont notamment les suivantes :

- a) assurer le lien entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenants qui sont situés à l'extérieur des murs uqamiens et dans des cadres municipal et national;
- b) entretenir des relations constantes avec les autres associations ou regroupements étudiants du Québec;
- c) entretenir des relations constantes avec les syndicats et les associations professionnelles de l'éducation et en développement de carrière et professionnel ;
- d) représenter l'Association auprès de toute association à laquelle l'ADEESE-UQAM est affiliée ou à laquelle elle participe ;

# ADEESE

e) coordonner toute représentation à l'extérieur de l'UQAM.

**8.13. Responsable à la recherche**  
Les responsabilités de la personne responsable à la recherche sont notamment les suivantes :

a) Participer au conseil exécutif de l'ADEESE;

b a) siéger au conseil académique ou au comité de la recherche de la Faculté des sciences de l'éducation-UQAM ou assurer la liaison et l'occupation de ces sièges;

c b) promouvoir la culture scientifique à la Faculté des sciences de l'éducation et au sein de l'UQAM;

d c) organiser des événements de nature académique et scientifique (Concours de vulgarisation sur la recherche en éducation, Journée-Conférence, colloque, etc.) et promouvoir les activités pertinentes des groupes de l'UQAM;

e d) rédiger des devis de recherche et trouver les personnes qualifiées (groupes) et assurer une veille sur les recherches commandées par l'ADEESE (Institut de recherche socioéconomique, Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires des étudiants en éducation en stage, etc.);

e) faire une réflexion sur une nouvelle certification éthique de la recherche et un accompagnement plus pédagogique de la réflexion éthique;

g f) aider les associations ou les organismes qui mènent des recherches sur les enjeux étudiants (CRAIES, UeQ);

h g) veillez à ce que les représentations étudiantes aux comités des études, conseil de la recherche et conseil académique favorisent le financement des chaires et groupe recherche dont les retombées sont publiques et combattre la marchandisation de la recherche au sein de l'UQAM;

i h) veiller à la protection de la liberté académique des chercheur.e.s étudiantes, étudiants et professeur.e.s de l'UQAM;

f i) veiller à la liberté de débat et d'expression nécessaire au travail scientifique.

**8.14. Responsable aux communications et à la mobilisation**  
Les responsabilités de la personne responsable aux communications sont notamment les suivantes :

a) assurer la promotion et la visibilité de l'Association ;

b) veiller à ce que les informations que l'ADEESE- UQAM veut transmettre à ses membres soient acheminées et que ces dernières soient informées ;

c) gérer les mises à jour du site internet et des réseaux sociaux ;

d) veiller à ce que toute l'information diffusée par l'ADEESE-UQAM soit conforme aux positions de l'Association, aux règles d'éthique et aux droits de la personne ;

e) voir à l'application de la politique régissant l'affichage sur les babillards facultaires octroyés à l'ADEESE-UQAM et de la politique d'informations et de communications;

# ADEESE

f) coordonner la mobilisation notamment par la production de matériel d'information sur les positions adoptées par l'Assemblée générale ;

g) travailler de concert avec le Comité journal afin d'assurer son fonctionnement.

**8.15 Responsable à la mobilisation**  
Les responsabilités de la personne responsable à la recherche sont notamment les suivantes :

a) travailler à la logistique et à la préparation des actions votées par l'Assemblée générale

b) offrir du soutien aux membres de l'exécutif dans la diffusion et la mise en application des plans d'actions

c) travailler de concert avec la personne responsable à la vie étudiante

d) assurer la promotion et la visibilité de l'Association

e) collaborer avec les groupes internes et externes de l'UQAM pour promouvoir les luttes et campagnes de l'Association

f) responsable du comité de mobilisation

**8.16 Responsable aux services**  
Les responsabilités de la personne responsable aux services sont notamment les suivantes :

a) soutenir, de manière collégiale, le développement, la coordination et le maintien du Café étudiant le Philanthrope;

b) assurer, de manière collégiale, le développement, la gestion et le maintien des services de l'Association tels que le Service des livres usagés ;

c) coordonner certains grands projets, dont des projets de valorisation de la langue française ;

d) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE UQAM pourraient offrir à la collectivité de l'université ;

e) assurer le suivi du contrat des assurances étudiantes.

f) assurer des services à la collectivité lors d'organisation d'événement à diverses communautés hors de l'UQAM afin que toutes puissent profiter des retombées positives du milieu universitaire (Dictée du CAFÉO, Journée-Conférence l'éducation autrement, etc.);

**8.16 17. Responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s provenant de l'international à l'inclusion et aux mesures antioppressives**

Les responsabilités de la personne responsable de l'éducation inclusive et des étudiant·e·s étranger·ère·s sont notamment les suivantes :

a) gérer l'ensemble des plaintes de nature discriminatoire ;

# ADEESE

b) s'assurer de la mise en place et de la promotion de mesures inclusives et antioppressives dans les affaires internes et dans les activités de l'association les activités de l'ADEESE et dans les diverses instances de l'UQAM ;

c) être responsable, en collaboration avec la personne responsable aux affaires uqamiennes, des relations entre l'ADEESE-UQAM et des groupes ou initiatives à vocation inclusive ou antioppressive et avec les représentant·e·s de l'éducation inclusive auprès d'autres groupes, associations, syndicats et services de l'UQAM ou de l'extérieur; 30

d) coordonner le travail des étudiantes qui siègent sur les instances de la Faculté des sciences de l'éducation et de l'université du Québec à Montréal qui traitent de questions relative à l'éducation inclusive et antioppressive ou aux étudiant·e·s étranger·ère·s ;

e) assurer les liens entre l'ADEESE-UQAM et les divers intervenant·e·s qui sont situé·e·s à l'extérieur des murs uqamiens qui s'impliquent ou qui devraient s'impliquer sur les questions d'éducation inclusive d'inclusion et de mesures antioppressive;

f) assurer le développement et la conception des nouveaux services que l'UQAM et l'ADEESE-UQAM pourraient offrir à la collectivité quant à l'éducation inclusive et antioppressive ou spécifiquement à l'intention des étudiant·e·s étranger·ère·s. l'inclusion, l'éducation inclusive et antioppressive;

e) Favoriser l'accessibilité et la compréhension des structures de l'ADEESE par ses membres

## Adoptée à majorité

Modification politique 3 : Politique sur l'organisation des activités sociales étudiantes de l'ADEESE UQAM

### PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE 3

*Considérant la relation d'entraide entre l'ADEESE-UQAM et les associations modulaires en éducation,*

*Considérant les positions anti-harcèlement et anti-Violence à caractères sexuels de l'ADEESE-UQAM,*

Que l'article suivant soit adopté et greffé à la Politique 3:

#### **4. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES SERVICES DE PRÉVENTION POUR LES ASSOCIATIONS MODULAIRES**

Pour un événement organisé par une association modulaire de la Faculté des Sciences de l'Éducation pour ses membres, la case budgétaire du CASSE peut être utilisée afin de couvrir les dépenses pour:

- La présence d'un organisme de prévention et/ou d'intervention psychosociale;

# ADEESE

- La présence de personnes au senti/ange-gardiens.
- La formation de ces personnes.

Les dépenses devront être justifiées au CASSE par l'association modulaire qui utilise ledit budget. Pour une organisation, la facture devra être présentée et archivée par l'ADEESE-UQAM et l'association modulaire concernée. Pour des personnes au sentis/ange-gardiens, une feuille de temps nommant les éléments suivants devra être remise au CASSE et à l'ADEESE-UQAM:

- Informations sur la personne au senti/ange-gardien
  - Nom complet
  - Adresse courriel
  - Numéro de téléphone
- Heure de début et de fin de quart
- Salaire horaire
- Montant total versé

S'il advient qu'une portion ou l'entièreté du montant versé est utilisé pour des dépenses qui ne sont pas reliées aux dépenses autorisées ci-haut, l'ADEESE-UQAM se réserve le droit de réquisitionner cette portion du montant.

Afin d'être éligible au statut de personne au senti/ange-gardien ou de personne garante, la personne en question doit être et rester à jeûn de substances psychotropes pouvant affecter ou altérer son jugement (incluant, sans se limiter à alcool, cannabis, drogues, etc.), et ce, tout au long de l'événement ou de son quart de fonction, le cas échéant et dans les douze (12) heures précédant l'événement.

Une personne garante ou au senti/ange-gardien ayant consommé quelque substance que ce soit avant ou pendant l'événement perd automatiquement son statut et son droit à une rémunération pour l'événement.

Toutes dépenses pouvant être couvertes par cette politique doivent être approuvées par le CASSE. Le montant maximum éligible pour un remboursement est de:

- 300\$ pour un événement ponctuel;
- 300\$ par jour pour un événement de longue haleine.

La portion non utilisée du budget alloué devra se voir retournée à l'ADEESE-UQAM.

Adopté à l'unanimité

## **3.0 Positionnement politique**

**Proposition: Que l'ADEESE dénonce la crise du logement;**

# ADEESE

Que l'ADEESE appuie les organismes et groupes militants qui aident les locataires à lutter contre les expulsions, les hausses de loyer exorbitantes, et dénoncent les propriétaires abusifs;

Que l'ADEESE appuie le SLAM (Syndicat des locataires autonomes de Montréal) à la hauteur de 2000\$ dans sa défense des droits des locataires.

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Adoptée à l'unanimité**

## **4.0 Procédures de clôture**

**4.1 Questions à l'exécutif**

**4.2 Questions diverses**

**4.3 Levée**

**Proposition :** Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 13h36

*Dûment proposé*

*Dûment appuyé*

**Adopté à l'unanimité**